

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION LORS DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**QUI A EU LIEU LE 13 OCTOBRE 2020 à 20 h 00 à la Salle des Fêtes**

*L'an deux mille vingt, le 13 Octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Michel BON, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,*

***Nombre de conseillers en exercice : 27***

***Date de Convocation du Conseil Municipal : 06 Octobre 2020***

***Etaient présents : la totalité des membres en exercice :***

*MM. OLIVA - DEFIS - Mmes DRIEF - Mme ROUSSEAU - M. HAMADI - Mme FERRÉ - M. FAGUET - Mme PAOLINI - DUBRANA - M. RAMINI - Mme MARY - M. HRITANE - Mme BOREL - M. DELUC - Mme BOUÉ - M. TAMBON - Mme COUZINIÉ - M. NAUDIN - Mme BARDET - M. GRILLOU - Mme LOURDE - M. COUASNON - Mme DUC - M. LABLANCHE*

***Absent ayant donné procuration :** Monsieur COMBES à Monsieur DEFIS - Monsieur RIVIERE à Mme DUC*

***Etaient absents :** Monsieur DELMON pour tout le Conseil Municipal -*

*Madame COUZINIÉ pour le point n° 5*

*Messieurs DEFIS ; COMBES et DELUC pour le point n° 6*

### **1 - Election du secrétaire de séance**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.*

*Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.*

*Monsieur le Maire propose d'élire Monsieur Bruno TAMBON*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :*

*- d'élire Monsieur Bruno TAMBON en tant que secrétaire de séance*

<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

### **2- Convention d'adhésion au service retraite du CdG 31**

*Rapporteur : Monsieur HAMADI*

*La commune de CAZERES/GARONNE adhère au service retraite que le CDG31 propose à l'ensemble des employeurs du département de la Haute-Garonne.*

*Cette prestation de service conclue avec le CDG31 est adossée à une convention de partenariat entre le CDG31 et la Caisse des Dépôt et Consignations permettant au CDG31 d'agir pour le compte des employeurs publics territoriaux.*

Monsieur le Maire présente la convention et précise que le traitement des dossiers est soumis à une participation financière, à l'acte, fixée comme suit en application de la délibération du conseil d'administration du CDG31 n° 2019-18 du 31 janvier 2019 :

Type de dossiers	Contrôle des dossiers	Réalisation des dossiers des collectivités affiliées et adhérentes au socle de missions Art 23 IV Loi 84-53	Réalisation des dossiers des collectivités non affiliées
Validation de périodes	21 €	63 €	84 €
Régularisation de cotisations	21 €	63 €	84 €
Rétablissement de droits	21 €	63 €	84 €
Compte Individuel Retraite	21 €	63 €	84 €
Simulation de calcul de pension	42 €	147 €	158 €
Qualification du Compte Individuel Retraite	42 €	147 €	158 €
Demande d'avis préalable	42 €	147 €	158 €
Liquidation de pension	42 €	147 €	158 €
Correction d'anomalie DI	Inclus dans les services précédents		

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la convention d'adhésion au service retraite du CDG 31 et de l'autoriser ou son représentant à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier et notamment les avenants.

POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### 3- Convention ANTS et COMEDEC

Rapporteur : Monsieur FAGUET

Afin de favoriser les démarches administratives et lutter contre la fraude documentaire d'identité, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur développent, sur le plan national, un système de Communication Electronique Dématérialisée des actes de l'Etat Civil, appelée plateforme COMEDEC. Cette dernière vise à la fois à répondre aux demandes d'élaboration des passeports et des cartes nationales d'identité ainsi qu'aux demandes de vérification électronique d'Etat Civil.

Les conditions favorables à la mise en place de ce nouveau dispositif sont :

- une base dématérialisée des registres d'état civil : naissance, mariage, décès
- l'installation d'une station « biométrique » pour la réalisation des passeports
- une pratique de communication dématérialisée des demandes via internet.

Cette procédure engendre d'une part la signature de conventions avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (A.N.T.S.) et le Ministère de la Justice pour l'obtention des autorisations et la mise à disposition de clefs électroniques sécurisées aux agents affectés au service Etat Civil, ainsi que l'adaptation du logiciel de gestion pour permettre l'accès à la plateforme d'interface COMEDEC pour la transmission des actes.

*Les présentes conventions sont conclues pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction et par période de 6 ans, à compter de la date de signature.*

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal :*

*de valider la mise en place de ce dispositif COMEDEC pour les échanges d'actes d'Etat Civil de l'autoriser à signer l'ensemble des conventions ainsi que tout acte relatif à la mise en place de ce projet,*

*de réaliser l'adaptation du logiciel et de prévoir la formation de l'ensemble des agents concernés, les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal*

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal*

<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

#### **4 - Convention Val Rose**

*Rapportrice : Madame COUZINIé*

*Le parc de la propriété dite du « Val Rose », situé au 36 avenue Pasteur à Cazères, a fait l'objet d'un classement en « Espace boisé classé » dans le POS de 2004 puis dans le Plan Local d'Urbanisme de CAZERES.*

*Selon les lois n° 75-602 du 10 juillet 1975 et n° 2001-602 du 9 juillet 2001, le Code de l'Urbanisme, Titre III - Espaces boisés et notamment son article L130-5 prévoit que :*

*- Les collectivités territoriales peuvent passer avec les propriétaires de bois, parcs et espaces naturels des conventions tendant à l'ouverture au public de ces bois, parcs et espaces naturels....*

*Monsieur le Maire présente la convention ci-annexée permettant aux propriétaires d'ouvrir leur parc au public.*

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et l'autorisation de signer la convention ci-annexée.*

<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

*Sortie de Madame COUZINIé Isabelle*

## 5 - Emprunt Banque Postale pour Réhabilitation centre-bourg

Rapporteuse : Madame ROUSSEAU

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 2 500 000,00 EUR.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées d'approuver les termes ci-dessous :

### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de Prêt : 2 500 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans et 1 mois

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

#### **Tranche obligatoire à taux fixe du 29/01/2021 au 01/02/2041**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 2 500 000,00 EUR

Versement des fonds : 2 500 000,00 EUR versés automatiquement le 29/01/2021

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.87 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### **Commission**

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR	22	CONTRE	0	ABSTENTION	3 (DUC - LABLANCHE - RIVIERE)
------	----	--------	---	------------	-------------------------------

Retour de Madame COUZINIé et sorties de Messieurs DEFIS et DELUC

## 6 - Emprunt Crédit Agricole pour Réhabilitation centre-bourg

Rapporteur: Madame FERRé

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 2 000 000,00 EUR.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement du Crédit Agricole, d'approuver les termes ci-dessous :

## **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de Prêt : 2 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements du centre-bourg

**Tranche obligatoire à taux fixe du 29/01/2021 au 01/02/2041**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 2 000 000,00 EUR

Versement des fonds : 2 000 000,00 EUR versés automatiquement le 29/01/2021

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.93 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité de gestion et d'une indemnité financière si le remboursement intervient en période de baisse des taux calculée sur l'évolution du TEC10.

### **Commission**

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

## **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

**POUR 20                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3 (DUC - LABLANCHE - RIVIERE)**

Retour de Messieurs DEFIS et DELUC

## **7 - Etat d'admission en non-valeur**

Rapportrice : Madame DUBRANA

Malgré toutes les procédures engagées par la Trésorerie de Cazères, il reste à ce jour des impayés. Le comptable a justifié des motifs d'irrecouvrabilité et les restes dont il s'agit, ne paraissent pas susceptibles de recouvrement.

La liste du 18 août 2020 fait état d'impayés pour un montant de 2 030 € 89.

L'avis du conseil municipal est sollicité.

**POUR 23                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3 (DUC -LABLANCHE-RIVIERE)**

## 8 - Créances Eteintes

Rapporteur : Monsieur NAUDIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Cazères a transmis un état récapitulatif de créances éteintes concernant le surendettement et l'effacement de la dette.

Cet état du 18 août 2020 s'élève à 986 € 73.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

POUR 23 CONTRE 0 ABSTENTION 3 (DUC - LABLANCHE - RIVIERE)

## 9 - Modification de l'AP/CP opération DOJO

Rapporteur : Monsieur GRILLOU

Vu la délibération n° 2018-11-21 du 26 novembre 2018 approuvant le lancement de l'opération de réhabilitation et d'extension du Dojo,

Vu la délibération n° 2019-03-03 approuvant le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour ces travaux,

Vu la délibération n° 2019-09-10 du 16 septembre 2019 portant attribution du marché de travaux du Dojo,

Vu la délibération n° 2019-12-07 du 10 décembre 2019 portant modification des crédits de paiement,

Vu la délibération n° 2020-06-06 du 29 juin 2020 modifiant l'autorisation de programme et les crédits de paiements,

Considérant qu'il convient de réactualiser cette opération en raison de travaux supplémentaires de désamiantage et de réfection de la toiture,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'AP/CP comme ci-dessous :

Montant global TTC : 664 000 €

CP 2019 : 200 000 €

CP 2020 : 400 000 €

Révision CP 2020 : 64 000 €.

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Par ailleurs, en raison du COVID19 et des travaux supplémentaires de désamiantage et de réfection de la toiture, il y a lieu de prolonger le délai des travaux jusqu'au 5 mars 2021.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal et l'autorisation de signer tous les documents afférents à ce dossier

POUR 26 CONTRE 0 ABSTENTION 0



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 660,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 660,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7815-020 : Reprises sur prov. pour risques et charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 660,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 660,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 660,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 660,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues ( investissement )	69 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>69 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 660,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 660,00 €</b>
D-15112-020 : Provisions pour litiges	0,00 €	5 660,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 660,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-1346-822 : Participations pour voirie et réseaux	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500 000,00 €</b>
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-34-020 : Reconquête Bourg Centre	0,00 €	4 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-35-020 : Réfection du DOJO	0,00 €	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 564 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>69 500,00 €</b>	<b>4 575 160,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 505 660,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 511 320,00 €</b>		<b>4 511 320,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces propositions, de l'autoriser à inscrire les crédits ci-dessus cités, de réaliser ces opérations sur l'exercice 2020 et de l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier

**POUR 23 CONTRE 0 ABSTENTION 3 (DUC - LABLANCHE - RIVIERE)**

### **12 - Vente Terrain Lotissement MARRAST - lot n° 2**

**Rapportrice : PAOLINI**

Vu la délibération en date du 17 juin 2019, fixant le prix de vente des terrains du lotissement Gilbert Marrast,

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une nouvelle demande d'acquisition pour le lot suivant

<b>LOTS / SUPERFICIE</b>	<b>NOM DE L'ACQUEREUR</b>	<b>MONTANT</b>
LOT 2 B - 659 m2	Monsieur et Madame REBECHE - 22 b avenue de Palaminy à 31220 MARTRES TOLOSANE	46 130 €

Monsieur le Maire précise que prix s'entendent net vendeur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la vente et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

**POUR 26 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

**13 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT) relatifs à la réévaluation des charges de transfert concernant la compétence Enfance/Jeunesse**

Rapporteuse : Madame LOURDE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CLECT s'est réunie le 14 septembre 2020 et a validé la réévaluation des charges de transfert concernant la compétence Enfance/Jeunesse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport joint à la présente délibération, de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et de l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier

POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

**14 - Achat parcelle le long de la route départementale 36 E**

Rapporteur : Monsieur DEFIS

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Wilson, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier en date du 25 Septembre 2020, concernant la nécessité d'acheter la parcelle B 1933, d'une contenance de 14 m2 auprès du Département de la Haute-Garonne.

Au regard de l'avis de France Domaine en date du 11 août 2020, l'acquisition s'élève à 210 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et l'autorisation de signer par lui-même ou son représentant tout acte afférent à ce dossier, notamment l'acte de cession au prix de 210 €.

POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

**15 - Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Rapporteur Monsieur DELUC

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur doit être adopté dans les six mois suivants l'installation des conseillers municipaux. Cet acte vise à établir les règles de fonctionnement de l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter le règlement du Conseil Municipal ci-annexé

POUR	23	CONTRE	3 (DUC - LABANCHE - RIVIERE)	ABSTENTION	0
------	----	--------	------------------------------	------------	---

**16 - Ajout point supplémentaire à l'ordre du jour**

Rapporteur Monsieur le Maire

Suite aux dégâts de la tempête Alex dans les Hauts Pays Niçois, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour pour le vote d'une subvention exceptionnelle auprès de la Commune de Saint-Martin-Vésubie.

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal*

**POUR 26 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

**17 - Aide Exceptionnelle aux sinistrés de la tempête Alex à Saint-Martin-Vésubie**

*Rapporteur Monsieur le Maire*

*Début Octobre, la tempête Alex a dévasté des vallées du Hauts Pays Niçois. Nous avons tous pu constater avec horreur les dégâts subis. Plusieurs morts sont à déplorer, et de nombreuses personnes sont encore recherchées. Certains foyers ont tout perdu.*

*Des crues impressionnantes à Saint-Martin-Vésubie ont emporté des dizaines de maisons, des routes et englouti la gendarmerie, le stade, les campings et bien d'autres infrastructures.*

*La solidarité s'organise avec l'amicale des Sapeurs-Pompiers de CAZERES afin de récolter des denrées de premières nécessités. Monsieur le Maire propose de verser la somme de mille euros (1 000 €) au titre des premiers secours. Cette somme sera versée auprès de la Commune de Saint-Martin-Vésubie.*

*Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.*

**POUR 26 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

*Levée de la séance à 20 h 40*